



C N S

...Le sens du vent



ANNEXES AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Championnat Martinique VRC

Dates complètes : 23 Janvier 2022

Lieu : Anse Madame Schoelcher

Autorité organisatrice : Cercle Nautique de Schoelcher

1 Règles

La régata est régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans les RCV, incluent l'annexe E
- 1.2 les règlements fédéraux
- 1.3 les règles de course HMS en vigueur
- 1.4 le cas échéant l'addendum Q
- 1.5 le cas échéant le SYRNIN
- 1.6 Règles modifiées :
- 1.7 -1 La RCV E2.1 est supprimée
- 1.7-2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les IC : « quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 » , l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe »

2 Emplacement du tableau officiel

Les avis aux concurrents seront affichés au tableau officiel se trouvant devant le bâtiment du CNS.

3 Modification aux instructions de course

Toute modification aux IC pourront être communiqués oralement aux concurrents avant le signal d'avertissement de la course ou flotte concernée. Ces modifications seront confirmées par écrit et affichées au tableau officiel d'information.

4 Programme des courses

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
23 janvier 2022	13h30

6 Inscriptions

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions d'inscription et/ou d'admissibilité.

Dans le contexte inédit « COVID 19 », le Comité d'Organisation pourra annuler l'épreuve.

Prise en compte du Risque Covid19 :

En s'inscrivant à une journée du championnat de Martinique tout concurrent atteste avoir connaissance du risque Covid-19, ainsi que ses accompagnateurs, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent et accompagnateur est de ce fait parfaitement conscient :

- ***des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports, et s'engage à les respecter,***
- ***du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,***
- ***que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,***
- ***que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peuvent garantir une protection totale contre une exposition et une***

contamination au Covid-19. Il dégage l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de contamination,

- o **que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents, accompagnateurs et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régates.**

- o Accès au site de la compétition et participation :

- o
- o **1 - Un « pass sanitaire » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 12 ans et plus :**

- o 1.1 Les concurrents
- o 1.2 Les accompagnateurs (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)
- o 1.3 Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organismes, arbitres, représentants des classes.).

- o
- o **Ce Pass sanitaire se présente sous les formes suivantes :**

- o
- o L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

- o Ou

- o **Le résultat d'un test antigénique de moins de 72 heures, négatif,**

- o Ou

- o Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

- o Ou

- o Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

- o

- o **2 - Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire et les personnes de moins de 12 ans recevront un laissez-passer individuel à conserver et à présenter à chaque entrée sur le site de la compétition.**

Elles sont possible en ligne du samedi 15 Janvier 2022 jusqu'au vendredi 21 Janvier 2022 12h00 sur : www.cnschoelcher.net

Elles sont également possible au secrétariat du club aux même dates et heures suivantes :

Samedi 15/01 de 8h30 à 17h30

Lundi au 17 au jeudi 20/01 de 8h30 à 16h30 au vendredi 21/01/2022 de 8h à 12h00.

7 Définition des pavillons de classe

Pavillon Blanc

8 Définition de l'emplacement de la zone de course

Face au CNS à proximité de la plage

9 Les parcours : Voir annexe 1 parcours

Les bords du parcours ne seront pas modifiés après le signal préparatoire.

Ceci modifie la règle 33.

10 Marques

Les marques (1-2-3) sphérique orange

10.4 Marques de départ et d'Arrivée

Bouée sphérique blanche

11 Le départ

Bateaux en attente: Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant toute la durée de la flotte qui ne les concerne pas .

Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 3 mn après son signal de départ sera classé DNS.

13 L'Arrivée

La ligne d'arrivée sera entre deux bouées sphériques blanches

14 Système de pénalités

Si l'addendum Q s'applique il sera précisé au tableau officiel.

15 Temps limites et temps cible

15.1 Le temps limites et les temps cibles pour toutes les classes sont les suivants :

Classe	Temps limite	Temps limite pour la marque 1	Temps cible
VRC	20 mn	5 mn	20 mn

Si un bateau n'a pas passé la marque 1 ou 4 dans le temps limite la course sera annulée.

Le manquement à satisfaire au temps cible ne pourra faire l'objet d'une réparation. Ceci modifie la règle 62.1(a)

15.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai de 20 minutes après que le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF sans instructions. Ceci modifie les règles 35, A4 et A4

16 réclamations et demandes de réparations

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course situé dans le bâtiment du CNS. Les réclamations et demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans un délai approprié.

16.2 Pour toutes les classes le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour ou que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de courses ce jour, selon lequel il est plus tardif.

17 Classement

17.2 Nombre de courses à valider pour constituer une série

1 course doit être validée pour constituer une série.

17.3 Courses retirées

(a) Quand moins de 3 courses ont été validées le score du bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses

(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées une course retranchée.

(c) quand plus de 6 courses validées 2 courses retranchées.

29 Décharge de responsabilité

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques .voir décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

Composition du corps arbitral :

Président du comité de course :

Président du comité de réclamation

Annexe 1 des IC : Parcours

Toutes les marques sont à laisser à bâbord

Parcours : Départ-1-3-1-2-3-arrivée

